



13 personnes qui occupaient illégalement l'immeuble 18 rue du Jardin des Plantes ont été évacuées ce matin

Poitiers, le 2 octobre 2018

Le bâtiment appartenant au ministère de la Justice et situé 18 rue du Jardin des Plantes à Poitiers était occupé illégalement depuis le 6 juin 2018.

Ce matin, à 9 heures, cet immeuble a été évacué en application d'une décision de justice en date du 14 septembre dernier prononçant l'expulsion immédiate des occupants et pour laquelle la préfète de la Vienne a accordé le concours de la force publique.

13 personnes ont été évacuées dont 10 migrants. Un hébergement d'urgence leur est proposé en attendant l'examen de leur situation administrative auprès des services de la Préfecture. Le recours au squat ne peut, en effet, aboutir à accorder une priorité à ces publics, par rapport aux autres.

Les services de l'État de la Vienne sont mobilisés pour l'accueil des migrants afin de les accueillir dignement dans le respect des principes du droit d'asile. Plusieurs dispositifs d'accueil sont gérés par des associations : la Croix Rouge Française, AUDACIA, COALLIA, ADOMA et l'AFPA. Ces structures, financées par l'Etat et spécialisées dans l'hébergement d'urgence, peuvent accueillir actuellement près de 670 migrants et connaissent un afflux sans précédent. En raison de la hausse continue du flux de migrants, la capacité d'accueil dans le département de la Vienne devrait atteindre plus de 800 places d'ici à la fin de l'année 2018.

La mise à l'abri des publics vulnérables constitue pour l'État une priorité avec, pour ceux pour qui obtiennent le droit d'asile, la possibilité d'accéder à un logement. Les efforts seront poursuivis en ce qui concerne la mise à l'abri mais également la réduction des délais d'examen des situations individuelles.

Contact presse

Valérie COURRECH – Responsable du Service de Communication Interministérielle – Préfecture de la Vienne –
valerie.courrech@vienne.gouv.fr – 06.15.56.12.84

Dans la Vienne, l'État est mobilisé pour l'accueil des ressortissants étrangers et des migrants :

- 620 étrangers ayant obtenu le statut de réfugié sont actuellement titulaires d'une carte de résident domiciliés dans le département.
- 96 demandeurs d'asile ont obtenu le statut de réfugié en 2017
- 1517 demandes d'asile ont été déposées en 2017 (+ 50 % par rapport à 2016), guichet unique pour les départements de l'ex région Poitou-Charentes.
- 187 personnes ont obtenues la nationalité française en 2017 et 132 sur le début année 2018.

Le conseil départemental est seul compétent pour l'évaluation et la prise en charge des étrangers mineurs non accompagnés.

Contact presse

Valérie COURRECH– Responsable du Service de Communication Interministérielle – Préfecture de la Vienne –
valerie.courrech@vienne.gouv.fr – 06.15.56.12.84